



# LA PÉREGRINA

Bonjour,

L'Assemblée générale ordinaire de la Pérégrina se tiendra le **vendredi 2 mars à 18 h 30 à Grospierres à la Maison des Associations** (à côté de l'église).

Nous avons le plaisir de vous y convier.

## Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- bilan de la Fête des Plantes 2017
- présentation des projets financés par la Pérégrina en 2017
- bilan financier 2017
- projets 2018 et budget prévisionnel
- vote rapport financier 2017, vote budget 2018
- élection des membres du conseil d'administration.

Un « pot de l'amitié » clôturera cette assemblée. En cas d'empêchement, pensez à remettre votre POUVOIR complété et signé avant le 2/03/18 à l'un des adhérents ou à le déposer chez Corinne Audoyer Basset 07120 Grospierres

*Rappel : ne peuvent voter que les adhérents à jour de leur cotisation au 31.12.2017.*

Pour le conseil d'administration, Danièle Petit, secrétaire

---

## Pouvoir AG La Pérégrina 2018

Je soussigné (e) Prénom

Nom

donne pouvoir à

pour me représenter à l'assemblée générale de l'Association « Pérégrina » du vendredi 2 mars 2018.

Fait à                      le                      bon pour pouvoir et signature

*Rappel : ne peuvent voter que les adhérents à jour de leur cotisation au 31.12.2017*

---

## BULLETIN d'ADHESION 2018 Association PEREGRINA

Prénom

Nom

Adresse

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville

Téléphone :

Portable

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Demande à adhérer à l'association PEREGRINA

*Le montant de la cotisation est libre*

Le chèque, à l'ordre de Pérégrina est à adresser à Roland Arnoux, trésorier, Les Rodes 07120 Grospierres  
**Association reconnue d'intérêt général le 20 avril 2011. Cela permet à ses donateurs de bénéficier de 66% de réduction d'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu net imposable, avec possibilité de report de l'excédent sur une durée de 5 ans.**